



Assemblée générale ARNiA

Lundi 3 juin 2024
Palais des congrès de Beaune

Ordre du jour :

I. POINTS STATUTAIRES

- A. RAPPORT D'ACTIVITE 2023
- B. EXAMEN DES COMPTES ANNUELS 2023

II. ACTUALITÉS 2024

- A. PANORAMA DES REFERENTS DANS LES TERRITOIRES
- B. LES COMNUM 2024
- C. DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION : ARNiA FORMATION
- D. LES NOUVEAUX SERVICES AUTOUR DE LA COMMANDE PUBLIQUE
- E. EXPERIMENTATIONS A DESTINATION DES ADHERENTS
- F. OFFRE INGENIERIE CYBERSECURITE
- G. SERVICES SI
- H. DEPLOIEMENT DU PROJET DATE BFC - TID
- I. EVENEMENTS A VENIR

III. QUESTIONS DIVERSES

La séance est ouverte à 13 heures 52.

Patrick Molinoz, Président du GIP ARNia et vice-président du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, remercie les participants de leur présence. Il espère que les participants aux ateliers de la matinée y ont trouvé des réponses intéressantes.

Un document de présentation est partagé.

1 792 membres ont été convoqués à l'assemblée générale. Le quorum est donc fixé à 10 %, soit 180. 249 membres étant présents ou représentés, le quorum est atteint.

I. POINTS STATUTAIRES

a. Rapport d'activité 2023

Patrick Molinoz liste le nombre d'adhérents de chaque département : 520 en Côte-d'Or, 569 en Saône-et-Loire, 350 dans l'Yonne, 239 dans la Nièvre, 103 dans le Jura, 6 dans le Doubs et 10 en Haute-Saône.

Il propose un aperçu des évolutions survenues en 2023. 111 adhésions ont été perdues et 8 gagnées en Côte-d'Or, 11 ont été gagnées et 1 perdue dans la Nièvre, 16 ont été gagnées et 4 perdues en Saône-et-Loire, 16 ont été gagnées et 3 perdues dans l'Yonne, 18 ont été gagnées et 4 perdues en Franche-Comté. Il précise que les départs sont majoritairement dus à un « toilettage » des listes, en relançant les communes inactives et en leur demandant de choisir.

Il liste brièvement les principaux événements de l'année écoulée et en cours :

- le programme des commissions numériques pour 2024,
- le plan de développement de formations,
- les services nouveaux autour de la commande publique,
- des expérimentations conduites pour adapter les services aux besoins des membres,
- un focus sur l'offre de cybersécurité, qui devient de plus en plus centrale dans l'activité de l'Agence,
- les services numériques déconcentrés au bénéfice des membres,
- le déploiement de Data BFC
- et quelques événements à venir dans les mois qui viennent.

2023 a été une année complexe. L'ARNia a dû gérer les suites du départ du Conseil départemental de la Côte-d'Or. Elle a, dès 2022, logiquement perdu les organismes qui dépendent directement du Département et enregistré 111 nouvelles résiliations en 2023 et 8 nouvelles adhésions. La Côte-d'Or représentant maintenant le deuxième contingent d'adhérents.

L'objectif est que les services mutualisés développés par le GIP correspondent au mieux aux besoins des collectivités et le nombre d'adhérents (plus de 1.700) montre que tel est le cas.

La situation a néanmoins occupé les équipes et mis de la tension sur l'activité, obligeant le GIP à gérer une offensive contre son action. Il déplore cette situation qui dessert les petites collectivités qui sont en quelques sortes sommées de choisir qui du département ou du groupement solidaire qu'est l'ARNia est le meilleur interlocuteur sur les sujets numériques qu'elles ne maîtrisent pas.

Il rappelle que le grand défi, relayé depuis deux ans par l'Association des Maires de France (AMF) et l'Etat, est celui de la cybersécurité, qui concerne toutes les collectivités, y compris les plus petites. Ainsi Nuits-Saint-Georges a récemment subi une attaque importante. Or pour relever le défi de la sécurité numérique il n'est pas bon d'avoir à départager quel acteur public, département, région ou structure de mutualisation comme l'ARNia, est le plus pertinent. Il faut une parole publique unique sur le sujet et c'est pourquoi l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) finance pour 3 ans les CSIRT à l'échelle de chaque région. En Bourgogne Franche Comté la Région a confié le CSIRT à l'ARNia.

Seconde complexité en 2023, la question des ressources humaines, qui a imposé de profonds changements. La plupart des collectivités rencontrent de grandes difficultés à recruter des experts du

numérique compte tenu notamment des niveaux de salaire dans le secteur. Ainsi, même pour le GIP la situation est complexe : le candidat le mieux placé pour la direction générale n'a pas pu être retenu car son salaire chargé atteint 140 000 € par an... Les difficultés sont les mêmes pour les techniciens et les experts. Cette situation impose d'autant plus aux acteurs publics de s'unir pour mutualiser ces postes.

2023 a vu le départ du directeur général (plus orienté « privé » que « public ») en février-mars au moment même où il lui revenait de valider ou non l'intégration de la nouvelle directrice générale adjointe (Juliette Kurtzmann ayant été recrutée par une grande entreprise dijonnaise fin 2022). Faute d'avis du directeur général la date limite de fin de période d'essai de la DGA a été dépassée et un mois et demi après sa titularisation elle s'est placée en arrêt-maladie. Les arrêts ont été renouvelés de mois en mois jusqu'en février 2024... date à laquelle le Groupement a dû mettre fin à son contrat pour désorganisation de la structure. Au second trimestre 2023, l'ARNia n'avait donc plus personne à sa tête...

La Région a alors proposé à Sophie Valdenaire-Ratto, directrice de la Transformation numérique, qui connaît parfaitement la structure, de prendre la direction par intérim. Elle a ainsi pu engager la réorganisation du fonctionnement du GIP dès le mois de juillet et préparer le recrutement d'un nouveau directeur.

C'est à ce moment que Monsieur le préfet a informé le GIP que l'État renonçait à son statut de membre fondateur au 1^{er} janvier 2024, tout en confirmant son soutien financier. Si cette annonce offre des perspectives de plus grande souplesse de gestion et d'évolution de la structure dans le futur elle a imposé la mise en œuvre de nombreuses procédures administratives (délibérations, réunions du Conseil d'administration et du comité de gestion...) au moment où le GIP devait déjà faire face aux deux problématiques évoquées ci-dessus.

Ces trois événements (sortie du CD21, difficultés RH et changement de position de l'Etat) ont perturbé la gestion du GIP en 2023 sans toutefois que cela soit ressenti par les adhérents. Les équipes sont restées solides et ont maintenu et même développé l'offre de service. Ainsi l'offre de cybersécurité a été renforcée et un dispositif de « Guichet vert » a été lancé en réponse à la demande du commissariat général au développement durable (CGDD). Il permettra d'accompagner les collectivités dans l'intégration des clauses de développement durable dans tous leurs marchés à partir d'août 2026. Le CGDD finance un poste au GIP, animé avec l'Agence régionale de la Biodiversité (ARB), dont l'expertise en développement durable est le cœur de métier, alors que l'ARNia est essentiellement experte en numérique.

Il convient également de souligner qu'un consortium régional intégrant l'ARNia a été lauréat de l'appel à projets national « Territoires intelligents et durables » pour le projet « Data BFC TID ». 1,5 M€ de subvention permettent d'accompagner les collectivités sur des projets de territoire intelligent et durable.

L'ARNia a par ailleurs continué de développer :

- « webactes », un service chargé de faciliter le travail des secrétaires de mairie, en simplifiant le processus des délibérations.
- Une solution d'archivage électronique.

P Molinoz renvoie au rapport d'activité pour le détail de ces projets et réalisations.

Sophie Valdenaire-Ratto, directrice par intérim de l'ARNia, s'appuie sur le document pour présenter les évolutions d'organisation qu'elle a suscitées. Elle présente l'organigramme général de la structure et montre que le pilotage du GIP repose désormais sur un comité de direction de sept personnes, qui se réunissent tous les vendredis matin et qui sont au fait de tous les sujets du GIP. Cette collégialité permet à celui-ci d'être plus solide et résilient, dans une volonté de continuité d'activité et d'expertise.

L'ARNia est désormais organisée autour de trois pôles :

- Le pôle « territoires et formations » ;
- Le pôle « service innovation *data* » ;
- Le pôle « cybersécurité et systèmes d'information ».

Sophie Valdenaire-Ratto souligne que les équipes ont continué à travailler sur trois outils majeurs du passé, du présent et du futur :

- Malgré les difficultés techniques et l'important travail qui a été nécessaire, webactes a été mis en production en 2023 ;
- L'archivage intermédiaire et définitif a focalisé les énergies, notamment du chef de projet. Des systèmes d'archivage des départements ont été mis en production et une journée dédiée aux archivistes a été animée, débouchant sur l'organisation d'un « club des archivistes » ;
- En réponse à une commande régionale évoquée lors de l'assemblée générale 2023, la partie « observation » de Data BFC a été réceptionnée. Les équipes se sont astreintes en 2023, sur la base d'un marché public conclu avec la communauté de communes du Mâconnais-Tournugeois, à en faire un outil au service des collectivités. Elle abordera la version 2 de l'outil dans les perspectives 2024.

Le développement de l'offre de services a continué qu'il s'agisse de nouveaux services ou d'améliorations des services existants. Par exemple, un nouveau thème a été intégré à CmonSite. L'objectif 2024 est de continuer à étoffer le catalogue, à entendre les besoins des adhérents, de trouver des nouveaux projets ou simplement, comme pour CmonSite, d'en améliorer les qualités graphiques, l'accessibilité, les nouveaux services au sein du service, etc.

Sophie Valdenaire-Ratto indique que l'ARNia a commencé à fournir des prestations de conseil en matière de cybersécurité. Le travail, mené à l'automne 2023, sur le règlement financier 2024 a visé à présenter très clairement ces services et leurs contenus, afin de permettre de comprendre immédiatement quel est le service, comment il fonctionne et combien il coûte.

Elle poursuit sa présentation par quelques indicateurs, mentionnés dans le rapport d'activité :

- L'assistance a fourni un important travail et a été étoffée, passant de 1,5 à 2,5 ETP.
- Le tiers de télétransmission Pastel a recensé 250 967 documents versés.
- 679 sites internet sont gérés par l'ARNia pour le compte de ses adhérents par CmonSite,
- les consultations de Salle des marchés sont en diminution suite au départ du Département de la Côte-d'Or.

Patrick Molinoz sollicite les interventions sur le compte rendu d'activité 2023. Il évoque les difficultés avec les prestataires de la plateforme de marché et il interroge prioritairement les participants sur les dysfonctionnements qu'ils auraient constatés.

Pierre Poillot, maire de Vianges, témoigne avoir rencontré un problème sur une consultation de la Salle des marchés. Les offres s'étaient perdues et, au dernier moment, par un montage qu'il ne comprend pas, elles ont été retrouvées. Il souhaite savoir quelle en est la raison et si d'autres que lui ont connu le même problème.

Sophie Valdenaire-Ratto confirme que sept membres ont subi une perte de données, imputable à une double erreur humaine du prestataire ATEXO, qui a effectivement manqué à ses obligations techniques, pour la deuxième fois. Elle a demandé à ATEXO de mettre en place une gestion de crise et de régler le problème, dont il était responsable. Elle a fait observer au directeur adjoint de la société que, alors que la qualité de service est une des premières préoccupations de l'Agence, elle a eu à subir le pire cas de figure, une perte de données qui, dans un cas très grave, n'a pas permis de mener à bout la consultation. L'ARNia explore le marché pour trouver des solutions de Salles des marchés et se pose la question, avec ses adhérents – puisque cela se fait dans le cadre d'un groupe de travail –, d'une éventuelle remise en concurrence pour l'année 2025. Le message qu'une telle situation n'est pas possible est en tout cas clairement passé au prestataire.

Une intervenante salue l'initiative.

Patrick Molinoz reconnaît que la matière est technique. Même si l'Agence exige le meilleur niveau de service et de qualité de ses prestataires, un tel accident peut arriver. Toutefois il doit être corrigé rapidement. Pour mémoire il est rappelé que les équipes de l'ARNia ne sont pas chez le prestataire. Il

demande aux adhérents, quand ils constatent une faute, une erreur, un dysfonctionnement, qu'ils le fassent savoir au plus vite.

b. Examen des comptes annuels 2023

Laurent Prost, expert-comptable, cabinet GT, commence sa présentation par le bilan. Il propose une comparaison de la situation patrimoniale de l'ARNia à la fin 2023 et à la fin 2022. Il explique, en simplifiant, que, il y a quelques années, le GIP a investi dans une plateforme et montre le fruit de cet investissement en valeur nette comptable, répartie sur les sept années d'utilisation prévisionnelle, avec sa valeur, sa dépréciation et son amortissement comptable. À la fin 2023, la valeur nette des investissements résiduels dans les comptes du GIP est de l'ordre du million d'euros, qu'il compare à la valeur nette. Les comptes ont été nettoyés et ils intègrent le non-paiement potentiel du solde des cotisations des adhérents sortis de la base d'adhérents du GIP, notamment le Conseil départemental de Côte-d'Or. L'enveloppe de cotisations restant à recouvrer et les services à la carte représentent à peu près 100 000 €. Les autres créances incluent les subventions restant à encaisser de la part des différents financeurs qui portent des projets directs ou indirects du GIP, un poste en diminution de 300 000 € par rapport à la fin 2022, une somme qui abonde la trésorerie du GIP. Les disponibilités du GIP à la fin 2023, en augmentation importante, s'élèvent à 3,75 M€.

Il renvoie aux commentaires détaillés mentionnés sur le dossier pour les charges constatées d'avance, c'est-à-dire les facturations datées de 2023 qui concernent pour partie des opérations de 2024. Elles sont donc neutralisées dans le compte de résultat 2023 et reportées sur 2024.

Le fonds dédié est une sorte de réserve majorée ou minorée tous les ans en fonction des résultats financiers du GIP. Il progresse en 2023 de 250 000 €, dans un contexte de gouvernance mouvementée du GIP au cours de l'année. Équilibrer le résultat n'était donc pas gagné d'avance et il invite à mettre ce résultat au crédit de toute l'équipe, qui est arrivée à faire des économies de frais de fonctionnement et à faire avancer les projets en l'absence de directeur et de directeur adjoint, bien que certains d'entre eux aient pris du retard à cause de cette absence de l'encadrement, seulement partiellement remplacé par la mise à disposition de Sophie Valdenaire-Ratto.

Il fait le lien entre les 2 400 000 € de réserves et la trésorerie. Cette réserve financière permettra de mener les projets actuels du GIP à leur terme.

Laurent PROST aborde le bas de bilan. Le GIP n'est pas endetté et n'a donc pas à subir les hausses de taux d'intérêt.

Les produits constatés d'avance incluent des produits facturés qui ne se rapportent pas à 2023 et qui sont donc mis en compte de régularisation comme s'ils étaient des dettes. Il montre la liste des projets pour lesquels le GIP a perçu des subventions non dépensées et qui restent à utiliser sur l'année 2024.

En l'absence de questions sur le bilan, il propose de passer au compte de résultat. Prévues à 1,74 M€, les cotisations des membres fondateurs se sont élevées à 1,743 M€, ce qui est une marge d'erreur très faible. Les cotisations facturées étaient prévues à 2 000 € près.

Il montre sur la diapositive suivante les cotisations d'adhésion. L'impact de la sortie du Conseil départemental de la Côte-d'Or et des autres collectivités liées à lui s'est fait sentir en 2023, mais des

entrées dans les cotisations des collèges 2 à 7 ont fait que les cotisations d'adhésion ont été supérieures de 4 000 € par rapport aux anticipations de la construction budgétaire, ce qui lui semble une bonne nouvelle dans un contexte perturbé.

Les services à la carte ont généré presque 144 000 € de cotisations supplémentaires. Cela signifie que, au-delà du mouvement de déperdition suite aux initiatives du Conseil départemental de Côte-d'Or, l'offre de l'Agence, en constante évolution, reste attractive aux yeux de ses adhérents, avec 500 000 € de plus de service à la carte qu'en 2022. Le modèle de tarification imaginé fonctionne, malgré le départ du CD21 qui représente autour de 110 adhérents.

Patrick Molinoz souhaite savoir si les 111 adhérents perdus sont constatés au 1^{er} janvier ou au 31 décembre 2023. En effet, des sorties décidées en 2023 prennent effet au 1^{er} janvier 2024, sans incidence sur la cotisation 2023. Si elles sont constatées au 1^{er} janvier 2023, elles impactent les recettes théoriques 2023 du GIP.

Cindy Charton, gestionnaire comptable, confirme que les sorties ont été établies au 31 décembre 2023 et que leur impact budgétaire se fera sentir à partir de 2024.

Patrick Molinoz indique donc que ce n'est qu'à la clôture budgétaire 2024 que les effets financiers de la sortie du Département de la Côte-d'Or seront connus précisément.

Sophie Valdenaire-Ratto évoque certes les résiliations mais aussi le mécanisme d'augmentation de la cotisation, en sachant que des résiliations partielles ont été pratiquées à l'intérieur des adhésions, c'est-à-dire qu'une commune a pu, pendant l'année 2023, renoncer à certains services dont elle bénéficiait gratuitement quand le département était membre.

Patrick Molinoz répète que l'impact financier de la sortie des 110 adhérents de Côte-d'Or ne se fera sentir que sur le budget 2024.

Laurent Prost évoque le projet MedNum d'inclusion en région Bourgogne Franche-Comté mené pour le groupe la Poste.

Sophie Valdenaire-Ratto indique que le projet est retardé. La reconduction rapide d'un marché avait été budgétée, mais les encaissements budgétaires prévus n'ont pas eu lieu, comme la dépense, le projet ayant été suspendu.

Laurent Prost confirme que cela se retrouve dans les dépenses et que ce n'est pas une erreur de prévision, mais un décalage dans la gestion du projet lié aux conditions du marché. Il ne détaille pas les subventions sur projet, mais distingue deux sujets principaux : les subventions reconduites, qui n'étaient pas nécessairement intégrées en tant que tel dans la prévision, comme le chantier ROSS (Réseau d'Observatoire Sociale et Sanitaire de Bourgogne-Franche-Comté), le Guichet Vert ou d'autres qui ont connu des écarts de réalisation, comme le CSIRT, pour lequel l'écart est de 108 000 €.

Sophie Valdenaire-Ratto précise que le projet n'a pas ralenti, mais que la subvention a été gérée au plus juste et que les salariés du GIP avaient, au démarrage du projet, un statut d'alternant, avant d'obtenir un CDI. Les coûts RH ont donc été moindres, malgré la mobilisation du nombre d'ETP requis.

Laurent Prost indique que le développement des activités de publicité et de promotion bénéficiant d'une subvention globale de la Région a connu du retard, suite aux problèmes d'encadrement. Il ne s'agit donc pas d'une erreur de construction budgétaire, mais de la résultante des facteurs précédemment évoqués. Pour les autres subventions liées aux projets portés à titre d'investissements par le GIP, l'écart de

réalisation est de l'ordre de 55 000 €, avec également des écarts, principalement sur le projet Data BFC, dont la mise en service prévue pour la mi-2023 a finalement eu lieu en janvier 2024. Le produit n'est pas mentionné en face, les mobilisations concernées n'ayant pas été mises en service.

Il poursuit sa présentation par les autres produits de gestion courante, précisant qu'il ne s'agit pas non plus d'une erreur de prévision mais d'un transfert de charges d'exploitation, poste comptable qui sera d'ailleurs bientôt supprimé par la réglementation et qui constate les indemnités de maladie, nombreux pendant l'exercice 2023, et la prévoyance.

Sophie Valdenaire-Ratto confirme que le compte a connu une activité exceptionnelle, avec les longs arrêts-maladie du directeur, de la directrice générale adjointe et d'une autre salariée.

Laurent Prost décompte 80 000 € d'indemnisation liée au maintien de salaire des personnes absentes.

Il aborde les produits d'exploitation, notant un retrait global de tous les produits de l'ordre de 240 000 € par rapport au budget 2023. Il sollicite les interventions de l'assemblée.

Il poursuit sa présentation par les charges de différentes natures portées par le GIP. Celles qui sont liées aux prestations achetées pour l'activité du GIP, détaillées dans le tableau, présentent un écart avec le budget assez faible, à 1,9 M€ contre 1,8 M€ prévus, soit un écart de 17 000 € (1 %).

Il aborde les services extérieurs, dont la première partie concerne la structure du GIP : les locaux, l'entretien, les assurances, etc. avec un gros écart qui s'explique par l'abandon du projet de changement de locaux.

Sophie Valdenaire-Ratto précise que les dépenses ont été limitées au SI, que des tâches ont été internalisées, que les véhicules ont été rationalisés et que des honoraires ont été limités. La gestion des frais de fonctionnement a été la plus stricte et raisonnée possible.

Laurent Prost le confirme. Le poste « personnel intérimaire » qui apparaît en 2023 correspond en partie à la rémunération de Sophie Valdenaire-Ratto.

Les prestations de marchés de sous-traitance, en lien aux difficultés évoquées précédemment, ont connu des décalages temporels, ainsi donc que l'engagement des dépenses. Ce qui était prévu au budget n'a pas nécessairement été réalisé sur l'exercice. Le poste « publicité » présente un budget subventionné à hauteur de 100 % et de 30 000 € par la Région Bourgogne Franche-Comté, qui n'a finalement pas été dépensé.

Sophie Valdenaire-Ratto annonce que la remise à jour du site internet, qui en a grand besoin, sera finalement faite en 2024.

Laurent Prost aborde les impôts et taxes, en particulier celles qui sont liées aux rémunérations, qui présentent un écart substantiel entre le budgété et le dépensé, qu'il rapproche des charges de personnel, avec huit sorties et des maladies en 2023, contre deux recrutements. La masse salariale réelle du GIP n'est donc pas celle qui était prévue, entraînant 190 000 € d'économies de charges de personnel et d'impôts et taxes, qui se retrouvent dans le résultat final du GIP. Il précise qu'il ne s'agit pas de décisions de gestion mais d'un contexte particulier qui n'a pas vocation à perdurer.

Sophie Valdenaire-Ratto l'espère en tout cas. Le *turnover* est également lié à des trajectoires de vie individuelle, des salariés souhaitant évoluer après neuf ans passés au GIP. L'ARNia a connu beaucoup d'entrées et de sorties en 2023 et jusqu'au début 2024. Il reste aujourd'hui trois ETP à pourvoir. Le GIP est donc presque au complet, sachant que des postes ont été créés.

Les charges d'exploitation présentent une économie beaucoup plus forte que le retrait des produits évoqués, avec 470 000 € d'économies sur les dépenses globales du GIP, dont une bonne partie contrainte, notamment les 190 000 € de frais de personnel.

Au final, le résultat d'exploitation est positif de 234 000 €, contre 6 000 € prévus.

Il aborde les produits financiers. La hausse des taux est une bonne nouvelle pour le GIP, qui perçoit 17 000 € de produits financiers liés au placement de la trésorerie excédentaire, contre 1 000 € prévus au budget, entraînant un résultat positif de l'ordre de 252 000 € sur l'exercice, contre 7 000 € budgétés.

Il salue à titre personnel le travail accompli par l'équipe du GIP dans un contexte difficile. Il a travaillé en ligne directe avec les équipes pour gérer les absences du directeur et de la directrice adjointe et remercie Sophie Valdenaire-Ratto, qui a eu la difficile tâche d'entrer en fonction et de reprendre à la fois les projets opérationnels et le volet comptable. La collaboration avec les équipes du GIP a une fois de plus été parfaite.

Patrick Molinoz le remercie de cette présentation limpide et sollicite les questions de l'assemblée. Il rappelle que la tenue des comptes est essentielle à la bonne marche de la structure et assure que l'ARNia a une démarche extrêmement rigoureuse de suivi de ses dépenses et de l'argent public et que tout est fait avec la plus grande rigueur, dans un contexte effectivement difficile. Il remercie de leur travail les équipes de l'ARNia, et en particulier Cindy Charton, en charge de la gestion budgétaire et comptable.

Samuel Brunneval, commissaire aux comptes, KPMG, se présente. Il rappelle que son rôle est de porter un regard sur les comptes et de certifier qu'ils sont réguliers et sincères. Il propose une lecture concise de son rapport de mission : *« En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Agence régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle (ARNia) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023. À l'issue de nos travaux et après avoir effectué notre audit auprès des services comptables de l'ARNia, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du GIP à la fin de cet exercice. »*

Il précise que cette certification se fait sans observation ni réserve.

Patrick Molinoz rappelle que, en application de la demande de l'État, exprimée quand il faisait partie de la gouvernance du GIP, l'ARNia travaille à la mise en place d'une comptabilité analytique. Il souhaite savoir si ce sera fait pour 2024.

Sophie Valdenaire-Ratto précise ne pas travailler à une comptabilité analytique, mais à un traitement analytique de la comptabilité, et en avoir été, au début mai, à 30,35 % d'atteinte de ces travaux. Elle compte être prête pour l'exercice 2025.

Patrick Molinoz en déduit que ce sera le cas pour la présentation des comptes 2024 et suppose que cela permettra de produire des comptes plus clairs.

Sophie Valdenaire-Ratto le confirme, mais ignore si cela changera la présentation des comptes. L'objectif est de pouvoir suivre la dimension financière des projets, c'est-à-dire indiquer le coût d'un projet donné et ce qu'il rapporte. Une autre démarche est le coût des services de l'ARNia. Celui de certains services est très facile à identifier, mais ceux qui sont issus de la plateforme ne peuvent pas l'être à l'euro près, à cause de la structure de coût de celle-ci, qu'il sera nécessaire de mieux cerner.

Patrick Molinoz attend du projet qu'il aide la gouvernance et surtout la compréhension par les adhérents de la réalité des coûts de chaque action, service ou produit. De manière générale, la numérisation des *process* coûte aux collectivités, nécessitant des ordinateurs et des abonnements, et certains coûts vont augmenter dans les années à venir. Une des plus-values de l'Agence régionale du numérique est d'offrir aux collectivités des services à moindre coût que le marché et de les éclairer sur les bons rapports qualité-prix des prestations qu'elles se procurent.

La compréhension de ces enjeux est nécessaire pour que les collectivités puissent les accepter et faire le nécessaire. L'approche analytique de la comptabilité est donc extrêmement importante pour aider les adhérents à comprendre les structures de coûts, ce qui coûte quoi, et à vérifier les propos parfois fantaisistes des prestataires.

En l'absence d'intervention de l'assemblée, il propose de passer aux votes.

0 abstention, 0 contre.

Les comptes annuels 2023 sont adoptés à l'unanimité.

0 abstention, 0 contre.

Le rapport d'activité 2023 est adopté à l'unanimité.

II. ACTUALITÉS 2024

a. Panorama des référents dans les territoires

Jean-Christophe Henrard, responsable du pôle « Territoires et formation », ARNia, commence sa présentation par l'équipe d'animateurs territoriaux. La présence de l'ARNia sur le territoire régional, qui est une spécificité – car peu de structures ont autant de présence territoriale que l'ARNia –, a connu, en 2023, une restructuration, une réorganisation et une consolidation. Il présente les animateurs de la Côte-d'Or, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et, en l'absence prolongée de son animatrice, du Jura, et de l'Yonne. La Haute-Saône, le Territoire de Belfort et le Doubs, qui ont peu d'adhérents, n'ont pas d'animateur dédié. Les animateurs ont également un domaine d'expertise parmi les différentes thématiques du Groupement, respectivement la dématérialisation, la cybersécurité, le service aux citoyens et CmonSite et la commande publique. Sur ces départements, l'accompagnement se fera selon les thématiques concernées, et donc les expertises.

b. Les ComNum 2024

Jean-Christophe Henrard présente les évolutions des Commissions numériques de proximité (ComNum) en 2024. Les ComNum ont pour objet de rendre les actions de l'Agence plus pratiques et parlantes pour les adhérents et de mettre à leur disposition les informations juridiques et légales obligatoires, en lien avec les organisations nationales, mais aussi de prendre leurs remarques, envies et besoins pour envisager des évolutions de l'offre ou des créations de services au sein du Groupement. 35 points de rencontre sont mis en place entre juin et octobre 2024, selon un calendrier affiché en salle et sur internet. Il est donc possible, en cas d'incapacité de participer à la ComNum de son territoire, de se rendre à une autre en proximité, l'important restant d'avoir des temps d'échanges avec les équipes pour préciser l'adéquation des offres proposées aux adhérents.

Les deux objectifs des ComNum sont donc vraiment de sensibiliser les collectivités autour des enjeux actuels et futurs du numérique et surtout de dynamiser les échanges entre adhérents et équipes. Leurs deux thématiques majeures seront, en 2024, la dématérialisation, avec la mise en place de webactes évoquée en atelier, et la présentation des offres de cybersécurité. Les échanges peuvent également porter sur les thématiques apportées par les participants.

Patrick Molinoz souligne que les ComNum sont l'outil de la proximité avec les adhérents, l'occasion d'un échange de vue au plus près de leurs besoins. Elles sont aussi l'occasion d'évoquer les « grands sujets ». Ainsi la question du numérique au service de la transition énergétique et du développement durable est majeure. Une meilleure utilisation du numérique devient un levier puissant pour améliorer les performances des adhérents en matière de transition énergétique, de développement durable, de respect de la planète et de la biodiversité.

Les ComNum sont bien des temps d'échange privilégiés entre membres adhérents et collaborateurs du GIP.

c. Développement de l'offre de formation

Jean-Christophe Henrard aborde l'offre de formation de l'ARNia, qui est un organisme de formation depuis 2014, certifié Qualiopi depuis 2022. Au lieu d'être proposée par chaque équipe concernant son propre domaine, la formation proposée par l'ARNia sera désormais regroupée dans un service dédié et organisée sous trois volets :

- L'appui classique, la formation aux outils numériques de l'ARNia, qui reprend les grandes thématiques d'expertise du groupement (la commande publique, CmonSite et les services aux citoyens, la dématérialisation, les données et les systèmes d'information géographique et le RGPD). Il s'agit de former les agents des collectivités aux outils de l'ARNia, des formations initiales aux plus poussées, jusqu'à leur complète maîtrise ;
- Les formations autour de la médiation numérique. L'Agence porte depuis 2020 des formations destinées aux conseillers numériques. En 2024, l'État a décidé d'organiser une formation continue pour les conseillers numériques, qui sont tenus de suivre une formation par an parmi un ensemble de 15 modules. Ces modules peuvent être des spécialisations, par exemple à l'accompagnement des publics dans la lutte contre la cybermalveillance, la parentalité numérique, l'accès au droit, la communication, les « fablabs » et les tiers lieux, la sobriété numérique et la culture du numérique. D'autres modules sont plus axés sur les typologies des publics : les seniors, les personnes en situation d'illettrisme, les personnes en situation de handicap, les réfugiés demandeurs d'asile, et les TPE-PME et associations. Enfin, deux formations à part concernent la prise en main de l'outil Aidants Connect et de l'outil « mon espace santé », dans l'objectif de former les conseillers numériques à accompagner au mieux les personnes en difficulté sur les territoires ;
- Les formations à façon, axées sur les domaines d'expertise du groupement, notamment la cybersécurité, en s'appuyant sur les compétences des équipes du CSIRT et du pôle « cyber et systèmes d'information », sur Aidants-connect, qui existe aussi pour tous les professionnels amenés à accompagner le public, par exemple les travailleurs sociaux, sur le RGPD, la donnée ou la cartographie.

Ce catalogue de formation clair et précis regroupe donc toutes les formations, avec des dates adaptées aux besoins des adhérents et une équipe dédiée : Corine Machuret, responsable de la formation, Lucille Boillot, assistante de formation, et Isabelle Lefevre, chargée d'ingénierie pédagogique.

d. Les nouveaux services autour de la commande publique

Patrick Molinoz assure que les choses avancent et que le travail réalisé en 2023, malgré les difficultés, a été excellent et les perspectives 2024 bonnes. Il rappelle que la gouvernance du GIP est assurée par l'assemblée générale, le conseil d'administration et un comité de gestion réunissant les membres fondateurs, c'est-à-dire les plus gros financeurs : désormais les départements et la Région. Il doit valider certaines décisions, notamment les recrutements d'un directeur et d'un directeur général adjoint. Il lui proposera de nommer à ce dernier poste Mathias Murmylo, dont la candidature est ressortie parmi la dizaine reçue dans le cadre d'une procédure de recrutement très formelle. Il ne s'agira donc d'une réalité juridique que si le comité de gestion le valide, ce qui semble devoir être le cas.

Mathias Murmylo, responsable du pôle Service, Innovation et Data, sera précisément à Besançon le vendredi suivant pour parler aux entreprises de la commande publique et de la manière de rédiger une offre pertinente en réponse aux marchés publics des collectivités territoriales. La commande publique, qui est le premier service proposé historiquement par le GIP, est un sujet d'actualité, parce que les besoins d'accompagnement de formation restent très importants. De très nombreux tickets concernent la salle des marchés, l'outil évolue et propose de nouvelles fonctionnalités, les agents changent de poste et, surtout, beaucoup de collectivités sont des acheteurs ponctuels qui effectuent une consultation par an ou tous les trois ans, ce qui souligne l'importance de proposer un transfert de compétences de qualité et des interlocuteurs légitimes qui puissent accompagner les agents dans la passation des marchés publics. Raphaëlle MARTIN arrive à l'ARNia avec un riche passé d'acheteuse dans une commune adhérente et un autre acheteur public, également prénommé Raphaël, juriste, renforce également les équipes de l'ARNia, qui dispose désormais de deux juristes experts en commande publique pour accompagner les collectivités adhérentes et répondre à leurs questions sur la manière de passer les marchés. Les formations proposées par l'Agence s'adressent essentiellement à des collectivités, mais aussi aux entreprises.

Le Guichet Vert a été créé pour anticiper à l'obligation d'intégrer des clauses environnementales dans toute consultation, qui prendra effet au 22 août 2026. Un acheteur ponctuel peut avoir du mal à identifier exactement les stipulations à faire porter dans les contrats. Le Commissariat général au développement durable finance un poste pendant 18 mois pour les accompagner, répondre à leurs questions, rédiger des propositions de clause et informer de la jurisprudence. Il invite à faire appel à ce service. Le démarrage est encore modeste, avec une trentaine de sollicitations, ce qui ne signifie pas trente collectivités, car beaucoup l'utilisent une fois puis redeviennent poser d'autres questions. Cela signifie donc qu'ils en sont satisfaits, mais cela fait regretter de ne pas servir plus de monde.

Le troisième point est l'animation du réseau des acheteurs, qui est une opportunité supplémentaire de tisser des liens plus étroits entre le GIP et ses adhérents. Après plusieurs initiatives menées sur le territoire les années précédentes, l'Agence a senti l'intérêt de sortir du silo de sa collectivité et de voir comment cela les choses se passent chez ses homologues, de discuter des difficultés des bonnes pratiques, d'échanger des morceaux de DCE et essaie d'impulser cette dynamique. Le premier programme de webinaires thématiques a eu lieu autour des marchés des fournitures. Le deuxième s'intéressera aux marchés de travaux et d'autres seront conduits sur des sujets directement proposés par les acheteurs. Un forum d'échange, le réseau des acheteurs publics, vient d'ouvrir.

Il poursuit sa présentation par les Assises régionales de la commande publique, qui se tiendront le 4 octobre à la Maison régionale de l'Innovation de Dijon. Elles réuniront les acheteurs de la région sur les sujets de l'achat vert, mais aussi des évolutions des bonnes pratiques, des difficultés et peut-être du projet de charte régionale. Le programme sera façonné avec les personnes concernées, c'est-à-dire les acheteurs, le cas échéant leurs juristes ou, s'ils n'en disposent pas, les services métiers ou techniques impliqués dans l'acte d'achat. L'événement s'adresse donc à une large population de collectivités.

Il conclut sa présentation sur le sujet de la commande publique par la démarche de sourçage, qui permet à l'Agence de prendre note des différentes faiblesses et de faire le tour des éditeurs de solutions de dématérialisation de la commande publique pour recenser l'existant, les fonctionnalités et les coûts associés et ensuite dimensionner la consultation qui assurera la continuité de service. L'ARNia partage son éditeur avec ses homologues des régions Centre, Bretagne et Île-de-France, qui seront associés à ces rencontres. Les équipes rencontreront, en présence des acheteurs des différentes collectivités, les six éditeurs des solutions de salles de marchés, en juin pour faire un point sur les solutions et proposer l'outillage le plus adapté.

e. Expérimentations à destination des adhérents

Mathias Murmylo reconnaît que le terme « d'expérimentation » interpelle et nécessite d'être défini. Cette démarche permet d'éprouver des outils ou des éléments de méthodologie pour s'assurer que le besoin imaginé est bien réel, qu'il concerne une population importante, que l'Agence a la main dessus et que son échelle est la plus pertinente pour agir. Des améliorations et des ajustements sont inévitablement ensuite nécessaires, l'idéal étant de les travailler avant la généralisation, de sorte que la solution déployée massivement soit utile, utilisable et utilisée, le triptyque évoqué en général au moment d'aborder les *designs* des services publics dans la langue de la gestion des projets informatiques.

Deux projets d'expérimentation démarrent en 2024. Le premier, qui a commencé le 12 avril, est le programme d'accélération IA. Les participants à l'atelier « intelligence artificielle » ont été au nombre de neuf. Ces neuf collectivités étaient grandes ou petites, dont Chalon-sur-Saône et le Grand Chalon, qui « comptent double », Communauté urbaine de Creusot-Monceau, Mâconnais-Beaujolais-Agglomération et les villes de Héry et de Chéroy (Yonne) et de Chassagne-Montrachet (Côte-d'Or). Une représentativité en termes de typologie de structures et de territoires était recherchée, pour tester l'intelligence artificielle et dépasser l'effet de mode et de bruit, tout le monde parlant de l'intelligence artificielle, de ChatGPT et de MidJourney, avec en particulier l'objectif de mettre à disposition un outil dédié au secteur public qui permette de manipuler, d'utiliser, de se faire la main et un avis sur l'intelligence artificielle dans les conditions professionnelles de l'administration publique.

Patrick Molinoz assure que l'intelligence artificielle n'est pas qu'un effet de mode. Il s'est battu pour rebaptiser l'ARNia « Agence du numérique et de l'intelligence artificielle » parce qu'il avait la conviction qu'il s'agissait d'un sujet d'avenir. Son écho médiatique actuel cache des réalités de fonctionnement, ou de dysfonctionnement, et l'avènement progressif d'une technologie nouvelle, dont tout le monde a intérêt à comprendre le fonctionnement, les limites et les potentiels. En elle-même, une technologie n'est ni bonne ni mauvaise et la manière dont elle est utilisée et maîtrisée compte.

L'IA est un outil qui permet de traiter et d'exploiter des données de manière automatisée, le plus rapidement possible, si possible au plus proche des attentes, à condition de savoir les qualifier et de maîtriser l'outil, comme les nombreux présents sur le stand qui lui était consacré ont pu le constater. Il invite donc à ne pas la craindre et à ne pas la considérer comme mauvaise par nature mais à essayer de comprendre ce qui se passe et à en tirer le meilleur pour son activité de maire ou de président d'intercommunalité.

Mathias Murmylo poursuit sa présentation par les ateliers de travail sur site. Ils permettront de travailler individuellement avec chacun des participants pour identifier les irritants, les processus insatisfaisants, les outillages informatiques à compléter, possiblement avec l'intelligence artificielle et pour identifier en quoi l'Agence peut enrichir et développer son offre de services dans le domaine.

Enfin, la réalisation de prototypes en interne a commencé, avec la vocation d'outiller l'assistance et de faire en sorte que les informations soient plus facilement accessibles à l'équipe d'assistance de l'ARNia, qui a grandi et dont la surface fonctionnelle a explosé en quelques années, ce qui montre l'importance d'avoir immédiatement les bonnes informations à donner aux appelants.

La seconde expérimentation sera consacrée au numérique responsable et permettra d'accompagner d'autres collectivités. Elle sera lancée en septembre et les adhérents seront une nouvelle fois invités à se manifester afin de choisir une dizaine de collectivités que l'Agence accompagnera pour consolider la démarche « numérique responsable », sensibiliser les décideurs puis se doter d'une feuille de route, pour avoir de la visibilité sur les actions à mener dans les prochaines années.

Les projections faites notamment par l'ARCEP et de l'ADEME montrent que, si rien n'est fait, dans la dynamique actuelle, l'impact du numérique explosera, alors même que la France et d'autres pays se sont engagés sur des trajectoires de limitation de gaz à effet de serre. Il est donc important de s'intéresser immédiatement au sujet pour essayer de maîtriser le numérique et de le mettre en place là

où il est pertinent, de bien le dimensionner et de penser à l'inclusion numérique, ce qui renvoie au sujet de la médiation précédemment évoqué.

Le processus commencera, avec la dizaine de collectivités retenues, par la sensibilisation et le partage de ce qui est aujourd'hui connu sur le numérique et sur son poids relatif. Il sera alors possible, avec les outils mis à disposition, notamment par l'ANCT, qui était présente lors des ateliers de la matinée, de calculer l'empreinte environnementale du système d'information et, à partir de là, de dérouler la liste des actions qui permettront de traiter les leviers pas encore instruits aujourd'hui, afin de se doter de fiches d'action et de procéder à l'arbitrage politique qui validera ces stratégies sur les prochaines années.

Tel est l'objectif d'accompagnement dont se dote l'ARNia, en s'appuyant sur l'expérience acquise en accompagnant le conseil départemental de l'Yonne, avec l'ANCT.

Patrick Molinoz sollicite les interventions de l'assemblée.

f. Offre d'ingénierie cybersécurité

Sébastien Morey, responsable Cybersécurité et du CSIRT-BFC, rappelle que le Centre régional de cybersécurité a été créé en 2022, qu'en 2023 des solutions techniques autour de la cybersécurité ont été lancées, notamment un coffre-fort de mots de passe et une sauvegarde externalisée évoqués en atelier, et que des prestations intellectuelles autour de la cybersécurité et de la protection des données ont été proposées au début 2024. Sont mis à la disposition des adhérents l'outil « Super chef RGPD » développé il y a quelques années. Comme l'atteste le site de la CNIL une collectivité sur deux en BFC n'a toujours pas désigné de délégué à la protection des données, ce qui est pourtant obligatoire depuis 2018. L'Agence offre aussi la possibilité de travailler avec une DPO, Ségolène Parmentier, qui peut être déléguée en temps partagé externalisé pour les structures. Elle devient alors le point de contact avec la CNIL et rédige le registre de traitement ou des procédures en cas de contrôle, vérifie les contrats, en particulier avec les sous-traitants, gère les droits administrés par les structures, gère les saisines et fait des analyses d'impact. Il renvoie au règlement financier de l'Agence pour le coût de ces différents services.

L'Agence propose également la possibilité d'avoir un RSSI en temps partagé ou du *consulting cyber*, offre portée par Aliénor Deniset. Une politique de sécurité est assez complexe, mais les collectivités ont, au début, besoin de choses assez simples, comme fournir et mettre en place une charte informatique, l'adapter à une collectivité donnée et travailler avec elle un début d'organisation d'exercices de crise cyber, de façon très formelle. Ces offres existent également sous la forme de jeux, avec notamment un jeu spécifique pour travailler à une crise de cybersécurité, qui se joue à quatre ou cinq personnes, en une heure, ou des questions-réponses, sur une demi-journée, qui suffisent à se sensibiliser à la problématique.

Enfin, les communautés de communes et les communes les plus importantes peuvent travailler à la mise en conformité avec la future directive NIS 2. La partie « *consulting* » concerne tout ce qui est assistance aux choix techniques et applicatifs. Une commune a ainsi demandé d'analyser un devis de fournisseur et de dire s'il est pertinent et pas trop cher.

g. Services SI

Sébastien Morey poursuit sa présentation par la proposition de divers outils : des abonnements mobiles, des logiciels antivirus nouvelle génération performants, ou EDR ou un coffre-fort de mots de passe, tel que présenté en démonstration durant la matinée, qui permet de gérer des mots de passe de manière aléatoire et de ne plus être victimes d'attaque à cause de mots de passe trop faibles. L'ARNia propose aussi une sauvegarde externalisée, aujourd'hui stockée dans un *data center* proche de Dijon, des offres de protection des réseaux et d'hébergement, dans un *data center* de la région. Un appel d'offres est en cours afin de trouver un titulaire qui puisse aller dans les mairies, en cas de besoin, pour installer et maintenir les équipements informatiques. Il débarrassera le poste de travail acheté au travers de la centrale

d'achat, le connectera au réseau, branchera l'imprimante et installera un *pack* minimum de cybersécurité livré avec, entre autres, l'antivirus et le coffre-fort. Il ne s'agit pas seulement de l'installation mais aussi de maintenance, avec des garanties et peut-être même la reprise du vieux matériel dans des filières de recyclage ou de la réutilisation par diverses associations.

Patrick Molinoz souligne que la proposition est en fait assez nouvelle, et il n'est pas certain que tous les adhérents la connaissent. Il envisage une campagne de communication ciblée sur le sujet.

h. Déploiement du projet Date BFC – TID

Patrick Molinoz indique que L'ARNia avance désormais de manière concrète, et pas seulement en intention, sur la création d'un *cloud* souverain régional, c'est-à-dire d'un réseau de sauvegarde sécurisé et localisé en Bourgogne Franche-Comté, prioritairement pour les acteurs publics et, au premier chef, les communes. L'idée sera de proposer un centre de données, si possible public et souverain, donc identifié et localisé en Bourgogne Franche-Comté, redondé et respectant toutes les règles de sécurité qui s'imposent pour le type de données manipulées par les collectivités. Plus d'un centre de données sera au final nécessaire, la sécurité exigeant une redondance sur trois d'entre eux. Il sera nécessaire de trouver des partenaires pour les deux autres. L'étude sur le modèle économique du dispositif est lancée, en tout cas l'appel d'offres qui permettra de retenir la structure qui accompagnera la Région. L'initiative est régionale et l'ARNIA en est partenaire. Le but est de déterminer de manière très opérationnelle ce que serait ce *cloud* souverain régional, de quoi il serait constitué, ce qu'il vendrait et à quels tarifs, et à la fin, de dire à tous les acteurs publics que les données de la mairie, de la collectivité ou du syndicat ne sont plus dans une grange, sous le bureau de la secrétaire de mairie ou chez le prestataire de logiciels métier qui garantit que tout est parfait sans en apporter de certitude, mais à en Bourgogne Franche-Comté Il aimerait qu'il soit possible de constituer un *cloud* souverain régional qui soit le fruit d'alliances régionales, avec deux autres régions qui construisent aussi leur propre *data center* ou qui disposent d'un *data center* adapté et redondant avec celui de Bourgogne-Franche-Comté. Les relations sont étroites avec la Bretagne, dont le travail est très avancé.

Patrick Molinoz indique que la Bretagne dispose déjà autour de ce réseau de centre de données d'un dispositif qui fonctionnait pour les données de santé, qui sont évidemment protégées autant ou presque autant que des données militaires. Le travail sur un partenariat avec la Région Centre-Val de Loire et son GIP doit avancer. Il invite en tout cas à retenir que le l'ARNia et la Région vont produire une solution de centre de données public souverain à une échéance relativement courte. Le modèle économique en sera établi en 2024. Avec des partenariats privés, cela peut se faire assez vite. Il s'agirait alors de louer des baies dans un *data center* privé existant, sans construire d'outil en propre, d'y mettre des *racks* de disques durs et d'y héberger les données. Il en sera sans doute ainsi dans un premier temps, en particulier si la volonté est d'aller vite. Il sera possible, dans un second temps, de construire un bâtiment en propre, comme il en existe déjà des publics, notamment à l'université de Bourgogne, qui fonctionne pour l'université et pour le CHU. L'Agence travaille donc à ce sujet essentiel.

Mme Valdenaire-Ratto ajoute que l'Agence ambitionne d'être aussi l'interlocuteur de ses adhérents concernant leurs postes de travail, leur matériel et son exploitation, ce qui sera vraiment une nouveauté. L'objectif n'est pas, dans un premier temps, de le pratiquer sur l'intégralité du périmètre régional, parce que des collègues et partenaires de l'Agence développent ce type d'offres et qu'elle ne souhaite pas entrer en concurrence avec eux, mais d'offrir ce service dans des zones du territoire régional où aucun acteur public ne le fait.

La question des outils RH est aussi en réflexion. Un coffre-fort de dossiers « agent », la dématérialisation des bulletins de paie, etc, commencent à être évoqués. Des outils sont disponibles et il s'agit de les proposer en tant que mutualisateur. L'Agence se penchera rapidement sur la question. Elle reste en veille et les ComNum seront un outil pour échanger sur le sujet. Les besoins en termes d'urbanisme et de RH sont connus. L'Agence n'est pas un éditeur de logiciel et elle ne compte pas distribuer tout et n'importe quoi, mais des choses prioritaires pour les adhérents sont sans doute à développer.

Elle renvoie les adhérents qui ne connaissent pas Data BFC à trouver l'information dans la plaquette qui a été développée. Un générateur d'observatoires peut sembler inutile aux collectivités adhérentes. Pourtant, ces petites briques applicatives agrégées pour créer ce système d'observation permettent, très pratiquement, de faire un intranet, notamment pour ceux qui sont en intercommunalité avec des secrétaires de mairie et qui ont besoin de mettre en commun des fonds documentaires, des formulaires, des pratiques et des process. Un des outils Web SIG, assez performant, permet à la CCMT de faire une cartographie des points d'apport volontaire de l'intercommunalité et de les lier à des données de tonnage de déchets sur ces différents points d'apport volontaire. L'Agence réfléchit aussi à proposer un service d'ingénierie SIG. Il ne suffit pas d'avoir l'outil Web, il s'agit aussi que des gens sachent le manipuler et l'ARNia envisage d'offrir ce service de conseil. Data BFC est en résumé une jolie boîte à outils qui permet beaucoup de choses, et il ne s'agit encore là que de données froides. Pour l'avenir, le recueil de données de capteurs est en cours de test grâce au financement de la Banque des territoires, de l'État et de la Région. Un travail est actuellement mené avec des collectivités de toutes tailles, origines géographiques et structures, intercommunalités et communes, dans l'objectif de poser des capteurs, de les tester et de pouvoir les gérer avec cet outil qui, une fois éprouvé, sera à la disposition des adhérents

Elle sait que des solutions sortent sur le marché, en particulier, dans l'Aisne, sur le pilotage du chauffage sur une interface *smartphone*. Il existe des outils très ergonomiques et très efficaces pour mieux gérer ses bâtiments et sa consommation énergétique.

i. Événements à venir

Elle livre le calendrier des événements à venir. L'assemblée générale est un moment important mais ce calendrier, qui présente les ComNum et des événements auxquels l'ARNIA sera associée ou qu'elle organise, est dense : Assises régionales de la commande publique, tout le travail mené avec les entreprises et la French Tech, des rendez-vous beaucoup plus techniques, qui montrent l'expertise de l'Agence – comme la communauté des *mviewers*, des techniciens accueillis par l'ARNia, qui se réunissent et lui permettent de rester à jour sur leurs compétences techniques –, le NEC, qui traite d'inclusion numérique, et tous les points de rencontre avec les élus locaux en Bourgogne Franche-Comté, Côte-d'Or, etc.

Patrick Molinoz revient à Data BFC, dont bénéficient des collectivités allant de Châteauneuf-en-Auxois (80 habitants) jusqu'à Pays de Montbéliard Agglomération (150 000 habitants). Les expérimentations de territoire intelligent et durable ne concernent donc pas seulement les Départements, la Région ou les métropoles, mais aussi les petites communes.

Pierre POILLOT souhaite savoir si ces services sont à la carte ou ensemble et pour tous.

Patrick Molinoz précise qu'il s'agit de cinq expérimentations en cours. Celle de Châteauneuf-en-Auxois concerne le tourisme et le stationnement, celle de Pays de Montbéliard Agglomération concerne le tourisme et le transport, le stationnement etc.

III. QUESTIONS DIVERSES

Patrick Molinoz propose un temps d'échange et sollicite les questions, demandes de précisions et remarques.

Arnaud Durix, vice-président, Conseiller départemental de la Saône-et-Loire, le remercie de lui laisser un temps de parole en fin d'assemblée générale. Il salue les participants, en particulier les élus et agents des collectivités. Il s'avoue très heureux d'avoir participé à l'assemblée générale, à Beaune, pour voir le rapport d'activité 2023 et les perspectives de l'agence régionale. Il se félicite du bilan 2023, malgré les coups durs survenus pendant l'année : le départ de la Côte-d'Or, le retrait de la gouvernance de

l'État et les difficultés de recrutement de la direction. Le bilan est au final plutôt positif, en ce qui concerne les actions menées comme au niveau financier.

Il indique avoir, sur la Saône-et-Loire, en début de mandat, depuis 2021, surtout concentré son action sur le déploiement massif de la fibre optique, désormais terminé, son inauguration ayant lieu la semaine suivante. Il remercie la Région pour son aide de 24 M€ sur un projet de 165 M€ pour le déploiement départemental. Il s'agit désormais de passer à une deuxième phase qui concerne les usages du numérique. Avec le bel outil de communication très performant qu'est cette fibre, il s'agira d'aider au mieux les acteurs de terrain, habitants, entreprises, associations, agriculteurs et autres acteurs. Le Département a lancé la démarche d'élaboration d'un schéma départemental des usages du numérique et mené le diagnostic, relevant les besoins commandités par l'ensemble des acteurs territoriaux.

Le schéma des usages numériques est assez large. Il recouvre plusieurs thématiques, à la fois sur les collèges, la santé, le tourisme et la culture, avec bien sûr un volet concernant les collectivités territoriales. Quelques élus de la salle ont d'ailleurs participé à un atelier, la semaine précédente, à Mâcon, sur les usages et les besoins des collectivités. Le souhait est de valider le schéma en fin d'année 2024. Le travail est mené en concertation avec les collectivités locales, en tenant compte de ce qui est déjà mis en place par la Région, l'ARNia, l'État ou les collectivités. Les plus importantes, notamment le Grand Chalon et le Mâconnais Beaujolais agglomération, ont déjà mis en place des actions en ce sens et il s'agira plutôt d'aider les plus petites, qui ont moins de moyens financiers et humains.

Il conclut son propos en félicitant le Président et l'ensemble des équipes, autour de Sophie Valdenaire-Ratto.

Patrick Molinoz pense que tous les départements vont s'engager davantage sur la dimension des usages maintenant que la dimension des infrastructures est réglée, ou presque. L'Agence est évidemment à la disposition de tous pour travailler en bonne articulation, en évitant autant que possible de revivre le psychodrame côte-d'orien dans chaque département. Il assure que l'ARNia et lui-même sont à la complète disposition d'Arnaud Durix et du Département de Saône-et-Loire pour grandir ensemble vers un accompagnement toujours plus performant, notamment en direction des collectivités.

En l'absence de remarque et de question, il remercie les équipes, au sens large, qui ont été très sollicitées et qui sont sans doute, pour une partie d'entre elles, inquiètes de la situation de l'année précédente.

Il remercie Sophie Valdenaire-Ratto, et à travers elle la Région, pour le travail conduit. Il précise que sa mise à disposition, qui allait au 31 décembre 2023, a été reconduite sur la totalité de 2024, avec un volume horaire supérieur, passant de 40 % à 60 % de son temps auprès de l'ARNIA, ce qui est extrêmement rassurant pour les équipes. L'arrivée très prochaine d'un directeur général adjoint devrait y aider. La procédure pour l'embauche d'un directeur général est en revanche moins avancée. Celui qui est sorti de la procédure demandait un tarif qui dépasse les capacités de l'ARNia et le comité de gestion a unanimement considéré qu'il n'était pas possible d'aller aussi loin dans l'échelle de salaire. L'offre a donc été relancée et il a bon espoir de trouver un directeur ou une directrice avant la fin de l'année, faute de quoi il devra de nouveau demander à la Région de laisser Sophie Valdenaire-Ratto auprès de l'ARNia, dans la même configuration. Celle-ci a conduit l'essentiel du travail, l'année précédente, à travers l'organisation, et l'arrivée de Mathias Murmylo stabilisera les choses. Il n'y a plus le feu comme tel était le cas un an plus tôt et il est désormais possible de se concentrer sur l'essentiel, ce qu'il juge très satisfaisant. Le GIP continuera donc d'avancer sur le modèle économique.

Il reste convaincu que toutes les collectivités devraient être membres d'une structure de mutualisation numérique tant le sujet est complexe et difficilement maîtrisable à l'échelle communale.

Il invite les participants à faire leur possible pour assister aux ComNum, à dire à leurs collègues de s'y rendre et de continuer à solliciter les équipes de l'ARNia. Il conclut la journée par ces mots : « *vive le numérique responsable, durable, éthique, inclusif, etc. !* »

La séance est levée à 16 heures 15.

Après approbation par le Président du GIP et par le Secrétaire de séance.

Le Secrétaire de séance



Sophie Valdenaire
Directrice par intérim du GIP
ARNia

Le Président du GIP ARNia



Patrick MOLINOZ
ARNia